



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2026.04.10

du Conseil d'Administration du 14 avril 2026

Désignation du représentant du CCAS au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Pierre-Bienvenu Noailles à Buc

Date de la convocation : 9 avril 2026
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

Le Président : M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. François DARCHIS, Mme Isabelle KIRSCH, M. Jean-Pierre CHEVANNIER, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Alain BERNIER.

Absents excusés:

M. Geoffrey LANDRAIN.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants;

Vu le Code général des collectivités territoriales (notamment les articles L.2121-10, L.2121-29, L.2121-33 et L.2131-1) ;

Vu la loi du 6 janvier 1986 sur les Centres Communaux d'Action Sociale, modifiée par la loi du 4 février 1995 ;

Vu le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la création et à la composition du conseil l'administration du CCAS ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 7 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration ;

Vu la délibération n°2015-06-25 relative à la Convention de partenariat entre le C.C.A.S. et l'association « Chemins de l'Espérance » dans le cadre du transfert de lits de l'EHPAD Lépine-Providence à l'EHPAD Val Bièvre ;

Monsieur le Président expose :

Lors de l'opération de réhabilitation de Lépine Versailles, il a été décidé de réduire le nombre de places d'EHPAD pour en convertir 12 en places d'accueil de jour. Les 40 places restantes ont été transférée à l'association Chemins d'Espérance pour la reconstruction d'un EHPAD anciennement situé rue Monseigneur Gibier, sur un nouveau site à Buc. Ce transfert de lits s'est opéré par voie de convention adoptée par le Conseil d'Administration du CCAS du 12 juin 2015.

L'EHPAD Pierre-Bienvenu Noailles est en activité depuis la fin de l'année 2019.

Cette convention fixe des contreparties à ce transfert de lits. Ainsi, l'EHPAD s'engage à accueillir en priorité les personnes âgées de Versailles qui se seront fait connaître auprès du C.C.A.S. de Versailles, dans la limite des 40 lits.

Pour ce faire, l'EHPAD s'engage à prendre contact avec le C.C.A.S. dès qu'il a connaissance d'une prochaine vacance de place.

L'admission doit néanmoins suivre un processus classique visant à recueillir l'adhésion de la personne et à évaluer l'adéquation de son état de santé avec un accueil en EHPAD.

Par ailleurs, l'EHPAD s'engage à inviter systématiquement un représentant du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Versailles aux séances du Conseil de la Vie Sociale (article D.311-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Il convient donc de nommer un représentant du CCAS au Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD.

Il est donc proposé de désigner Madame Murielle JOUANNO en tant que représentante du CCAS de Versailles au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Pierre-Bienvenu Noailles à BUC.

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- d'approuver la désignation de **Madame Murielle JOUANNO** pour représenter le CCAS de Versailles au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Pierre-Bienvenu Noailles à BUC.

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 16 voix